

Index de l'Égalité Professionnelle Femmes-Hommes 2023

Mesure phare de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en entreprise fait désormais l'objet d'une obligation de résultats et non plus simplement d'une obligation de moyens.

Chaque année, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent donc calculer leur index de l'égalité femmes – hommes à partir de 4 indicateurs, pour les entreprises de 50 à 250 salariés, ou 5 indicateurs pour les entreprises de plus de 250 salariés, et rendre public le score obtenu.

Le score obtenu se présente sous la forme d'une note sur 100 points.

Les entreprises ayant obtenu un total inférieur à :

- 85 points, doivent fixer et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs,
- 75 points doivent publier leurs mesures de correction et de rattrapage et disposent d'un délai de 3 ans pour mettre en place des actions correctives pour obtenir ce total minimum de points.

A défaut, elles s'exposent à des pénalités financières pouvant s'élever jusqu'à 1% de la masse salariale.

Manage Conseil, en tant que société de moins de 250 salariés (en EQTP) a calculé son index selon 4 indicateurs et obtient une note de 93 points sur 100 pour l'année 2023. (Effectif pris en compte : 242 femmes pour seulement 17 hommes)

| | indicateur calculable (1=oui, 0=non) | valeur de l'indicateur | points obtenus | nombre de points maximum de l'indicateur | nombre de points maximum des indicateurs calculables |
|--|--------------------------------------|------------------------|----------------|--|--|
| 1- écart de remuneration (en %) | 1 | 0,6 | 39 | 40 | 40 |
| 2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés) | 1 | 0,8 | 35 | 35 | 35 |
| 3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) | 0 | INCALCULABLE | | 15 | 0 |
| 4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 1 | 3 | 5 | 10 | 10 |
| Total des indicateurs calculables | | | 79 | | 85 |
| INDEX (sur 100 points) | | | 93 | | 100 |

Pour l'année 2023, Manage Conseil atteint donc la note de 93 points sur 100.

L'index de Manage Conseil est supérieur à la moyenne nationale. Par comparaison, l'index moyen obtenu en 2023 est de 88/100 toutes entreprises confondues.

Ces indicateurs visent à nous assurer que les femmes et les hommes sont traités avec une même égalité de chances dans notre entreprise.

Manage Conseil va mettre donc tout en œuvre pour conserver cette note.